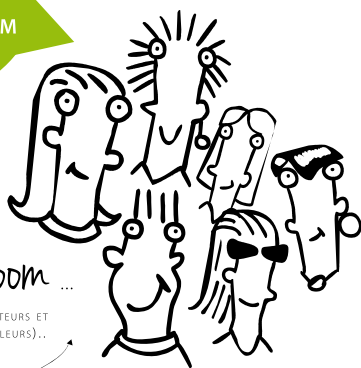


CHARTRE D'ADHÉRENT À
L'ASSOCIATION HANDMADE SHOWROOM

L'Association
Handmade Showroom ...

DES ÉVÉNEMENTS DESTINÉS À PROMOUVOIR LES CRÉATEURS ET
ENTREPRENEURS NANTAIS (ET ÉVENTUELLEMENT D'AILLEURS)...



Charte d'adhérent à l'Association Handmade Showroom

Adhérer à l'association, cela suppose :

d'approuver et signer les statuts
d'approuver et signer la charte éthique
de renseigner et signer le bulletin
d'adhésion et d'engagement mutuel

L'adhésion à l'association est indépendante de
la participation aux Handmade showrooms
en qualité d'exposant ou conférencier.

L'ADHÉSION DONNE DROIT, POUR 2012 :

	ADHERENTS	NON ADHERENTS
Promotion et mise en avant gratuite sur le site de l'association + médias sociaux	inclus	le temps de l'évènement (env. 3 mois)
1 page profil avec photo et descriptif sur le site web	inclus	-
Participer à des mini-conférences (6 par an minimum) sur des thématiques <i>business is easy</i> (marketing, comment organiser son expo, vendre en ligne, etc..)	½ tarif	Plein tarif
Bénéficiaire d'un appui logistique (recherche de lieu, aide sur la communication ...) pour les créateurs qui veulent organiser des conférences thématiques	inclus	Plein tarif
Accès prioritaire sur les <u>colunching</u> (1/mois), frais à la charge du participant (frais de repas)	inclus	-
Accès prioritaire pour exposer ou participer aux évènements off organisés par l'Association	inclus	-

Montant de l'adhésion 2012 : 110€

ASSOCIATION HANDMADE SHOWROOM

Charte Éthique

Les activités de l'association étant élevées à une conduite d'intégrité, d'honnêteté et d'exigence professionnelle, toute personne souhaitant faire activement partie de l'association Handmade Showroom, devra s'engager à respecter tous les points de cette charte de bonne conduite.

Les échanges au sein de l'association visent à générer une dynamique de production éthique et solidaire de qualité en termes de création d'évènements et de soutien à la création dans un esprit de solidarité économique et de développement durable au sens large.

Ces valeurs sont un gage de confiance vis à vis de nos partenaires, mécènes, fournisseurs, clients, des visiteurs de nos évènements, et de l'ensemble des créateurs à travers leurs œuvres, produits et/ou services, la commercialisation de ceux-ci, et les activités même de l'association Handmade Showroom.

Respect de l'homme

- Métissage des savoir-faire et des compétences dans le respect des différences.
- Revendication de l'équité et de la dignité de l'être humain en rejetant catégoriquement toute forme de discrimination.
- Être attentif au respect des conditions de travail les plus conformes et décentes pour les producteurs.
- Contribuer à la sauvegarde et à la pérennité de savoir-faire spécifiques, porteurs de la richesse et de la diversité des créations, emblématiques des différentes cultures et personnalités.
- Participer, dans le cadre d'une production avec des artisans d'un pays étranger, au développement des communautés locales, et à l'instauration d'échanges commerciaux durables.
- Conception ou importation de produits à partir d'une écoute des besoins et des ressources locales.

Respect de l'environnement

Le but est d'encourager la fabrication de produits respectueux de l'environnement pour la protection de l'Homme :

- Utilisation de matières premières et de substances engendrant un impact minimum sur l'environnement.
- Economie de matières par la récupération ou le recyclage d'objets destinées à être jetés.
- Privilégier l'utilisation d'eco-produits (*pour les produits eux même ou leurs emballages...*)
- Orienter les choix de consommation vers des produits originaux, écologiquement et économiquement rationnels.

Chaque membre, dans un esprit de solidarité, doit mettre en œuvre toutes ses compétences afin de contribuer au respect des principes d'action cités ci-dessus.

Pour des raisons de confiance et de transparence, la traçabilité des produits diffusés est obligatoire et doit être visible : soit par un étiquetage systématique de chaque produit, soit par un affichage de communication (*tel un panneau*) suffisamment lisible.

Ces supports doivent mentionner la provenance, le type de fabrication, les matières utilisées etc. ...

Ne peuvent revendiquer cette charte de bonne conduite, que ceux qui l'ont dûment signée et approuvée.

Ecrire « lu et approuvé », dater, signer

Fait à Nantes le



ASSOCIATION HANDMADE SHOWROOM BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ENGAGEMENT MUTUEL

Cet engagement mutuel présente l'état d'esprit dans lequel nous souhaitons travailler et complète la charte de bonne conduite à laquelle il est impératif d'adhérer, ainsi que les statuts. L'association Handmade Showroom s'adresse aux créateurs travaillant de manière artisanale, mais également aux entrepreneurs locaux favorisant l'environnement en réduisant les déchets en France, utilisant des matériaux de récupération et/ou faisant travailler des structures d'insertion sociale et professionnelle. Elle s'adresse également à des importateurs qui valorisent des savoir-faire traditionnels.

« CETTE ASSOCIATION A POUR BUT :

de créer, développer, organiser, produire des événements destinés à promouvoir les créateurs et entrepreneurs Nantais (*et éventuellement d'ailleurs*), qui entrent dans les champs précités créer un échange artistique et culturel entre le public et des acteurs locaux, avec des objectifs socio-économiques de soutien pour les créateurs et entrepreneurs constituer et animer un collectif regroupant ces acteurs. » art2. Statuts

Pour mener à bien ses objectifs, elle propose à ses adhérents :

1. une promotion et mise en avant gratuite sur le site de l'association + médias sociaux ;
2. 1 page profil avec photo et descriptif sur le site web ;
3. de participer à un tarif préférentiel à des mini-conférences (5 par an minimum) sur des thématiques business is easy (*marketing, comment organiser son expo, vendre en ligne, etc*) ;
4. de bénéficier d'un appui logistique (*recherche de lieu, aide sur la communication ...*) pour les créateurs et entrepreneurs qui veulent organiser des conférences thématiques ;
5. un accès prioritaire sur les colunching (1/mois), frais à la charge du participant (*frais de repas*) ;
6. un accès prioritaire pour exposer ou participer aux événements « off » qui peuvent être organisés dans le courant de l'année par l'Association

Chaque membre doit être en accord avec les statuts et les buts de l'association dans ses activités aussi bien que dans son investissement personnel.

En adhérent à l'association, vous reconnaissez avoir pris connaissance des statuts, de la charte éthique, et vous vous engagez à les respecter. Ces documents sont mis à votre disposition.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES D'HANDMADE SHOWROOM :

« L'association se compose de **membres actifs, membres adhérents, membres d'honneur, membres bienfaiteurs.**

Pour faire partie de l'association, il faut être majeur, jouir de ses droits civils et politiques et être agréé par le bureau de l'association. La qualité de membre donne droit de vote à l'Assemblée Générale et la possibilité de se présenter au Conseil d'Administration. L'association s'interdit toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres. Elle s'interdit toute forme de prosélytisme.

- 1. Membre actif :** toute personne physique qui adhère aux présents statuts et qui s'acquittent de la cotisation annuelle, à qui le conseil d'administration de l'association confie une mission spécifique
- 2. Membre adhérent :** toute personne physique ou morale qui adhère aux présents statuts et s'acquitte de la cotisation annuelle
- 3. Membre d'honneur :** sur décision du Conseil d'Administration, toute personne morale ou physique ayant rendu des services signalés à l'association. Elle est dispensée de cotisation.
- 4. Membre bienfaiteur :** Sur décision du Conseil d'administration, toute personne physique ou morale qui apporte une aide financière à l'association sans contrepartie commerciale. Elle est exemptée de cotisation. » Art 4 statuts

LA COTISATION

Elle est annuelle, d'un montant de 110€ h.t.

En cas en cours d'année, la cotisation est calculée au prorata mensuel. Celle-ci doit être acquittée le mois qui suit l'acceptation de l'adhésion.

L'ADHÉSION

Elle intervient suite à la validation de ce bulletin d'adhésion et d'engagement mutuel par le conseil d'administration d'Handmade Showroom. L'un des différents statuts de membre est alors attribué au nouvel adhérent.

La réponse est attribuée par courrier électronique.

Recevabilité du bulletin d'adhésion et d'engagement mutuel

Pour être recevable, ce document devra être daté, signé, et précédé de la mention : « lu et approuvé ». Chaque page devra être paraphée. Le conseil d'administration se réserve le droit de refuser une adhésion.

Les membres s'engagent à :

Intégrer une bannière/logo sur leur blog/website (*fournie par l'association*)

Communiquer sur l'association et ses valeurs Participer du mieux de leur possibilité à la vie de l'association (*recherche de sponsors, organisation d'évènement, publicité de l'évènement ...*)

